

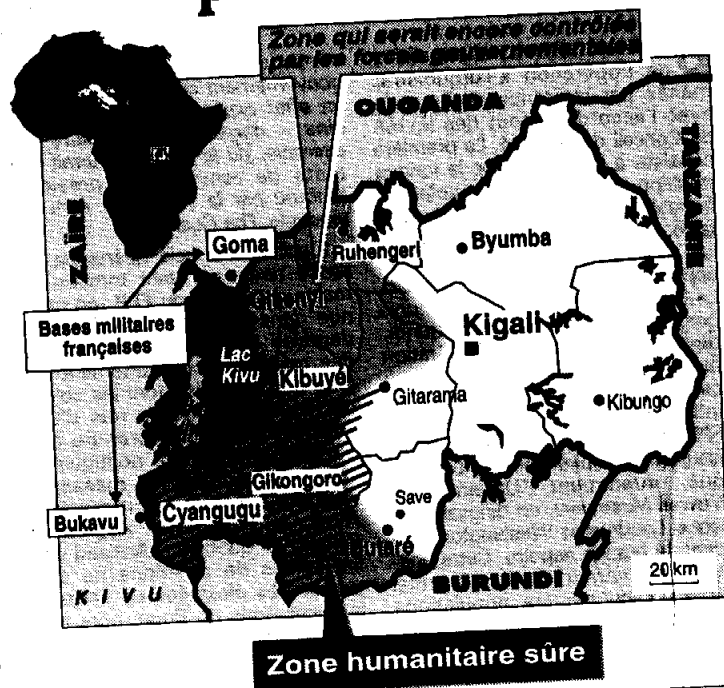
La création d'une « zone sûre » dans le quart sud-ouest du Rwanda

Le dispositif « Turquoise » passe de l'humanitaire au sécuritaire

Le chef d'état-major des armées françaises, l'amiral Jacques Lanxade, a annoncé, lundi 5 juillet, la création d'une « zone humanitaire sûre » dans le sud-ouest du Rwanda. Il a indiqué que les limites géographiques de cette enclave avaient été communiquées aux belligérants. Il a ajouté que les troupes françaises de l'opération « Turquoise » avaient consigné de recourir à la force pour protéger « les populations menacées » et empêcher que des « unités militaires » ne pénètrent dans la zone.

■ KIGALI. Les combattants du FPR ont achevé, dans la journée de lundi, de prendre le contrôle de Kigali, la capitale du Rwanda, et il s'est confirmé que la ville de Butaré, dans le sud du pays, était tombée entre leurs mains, la veille.

■ GIKONGORO. Dans le secteur où est créée l'enclave humanitaire protégée par les soldats de l'opération « Turquoise », un officier a confirmé : « Si le FPR vient et menace les populations, nous tirerons sur le FPR. » (Lire page 4.)



Le secrétaire général de l'ONU soutient l'initiative française

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Par l'intermédiaire du secrétaire général des Nations unies, la France a « informé », lundi 4 juillet, les membres du Conseil de sécurité de sa décision de créer une « zone de sécurité » au sud-ouest du Rwanda. Une lettre soutenant la décision française devrait être distribuée, mardi, par les services de Boutros Boutros-Ghali. Mais, d'ores et déjà, l'opération française est perçue par certains, à New-York, comme une intervention militaire visant à sauver les Hutus, « y compris, remarquait un diplo-

mate, les responsables des crimes contre les Tutsis ».

Dans une lettre à M. Boutros-Ghali, l'ambassadeur de France à l'ONU explique qu'à défaut de pouvoir organiser une zone humanitaire sûre avec le soutien de la communauté internationale, « la France n'aurait d'autre choix que celui de se retirer très rapidement du territoire rwandais ». Il indique que, dans le cadre du mandat qui est le leur, les forces françaises veilleront à ce que « ne s'exerce dans cette zone ou à partir de cette zone aucune activité de nature à porter atteinte à la sécurité des populations ».

La partie française souligne qu'étant donné l'afflux de dizaines de milliers de personnes déplacées et la continuation des combats, la situation sera « à très brève échéance totalement incontrôlable ». Et de citer notamment la situation « extrêmement fragile » au Burundi qui « pourrait exploser à tout moment » avec l'arrivée des réfugiés rwandais. Paris estime aussi que la résolution 929 autorisant l'utilisation de « tous les moyens nécessaires » pour assurer la protection de populations civiles, lui permet de ne pas consulter le Conseil de sécurité.

AFSANÉ BASSIR POUR

La France met en application son initiative de créer, à compter du mardi 5 juillet, dans le quart sud-ouest du Rwanda, une « zone humanitaire sûre », selon l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées. Cette entreprise a une triple ambition : 1) protéger les populations réfugiées ; 2) interdire toute exaction ; 3) s'opposer, le cas échéant, par des actions de rétorsion à toute intrusion jugée agressive d'éléments armés, qu'ils viennent du FPR, des forces armées rwandaises (FAR) en déroute ou de bandes incontrôlées.

De fait, le dispositif « Turquoise » devient plus sécuritaire qu'humanitaire, même si les Français insistent pour qu'une aide internationale massive converge vers cette zone.

Officiellement, le commandement français persiste à dire qu'il n'a pas mis sur pied une force d'interposition à proprement parler, mais une force destinée à dissuader les agressions et à empêcher de nouveaux massacres. La zone en question s'étend en pratique, dans ses dimensions les plus larges, sur 70 à 80 kilomètres de côté et elle accueille, pour l'instant, plus d'un million de personnes déplacées.

Des blindés légers autour de Gikongoro

Concernant le comportement des troupes françaises à l'intérieur de ce périmètre, les responsables de la mission « Turquoise » ont fait savoir qu'il était régi par l'article 7 de la Charte des Nations unies, lequel autorise l'ouverture du feu en rétorsion contre des attaques - d'où qu'elles viennent - sur les forces et sur les populations qu'elles protègent. Les combattants rwandais sont invités à se tenir à l'écart de cette zone et à s'abstenir de toute infiltration, et, à plus forte raison, de toute action de force. Dans le même temps, un appel a été lancé aux Etats et aux organisations humanitaires pour qu'ils apportent vivres et médicaments aux populations.

Les états-majors se disent confiants, à la fois, dans la compréhension de la situation par les différentes factions militaires impliquées dans le conflit rwandais - sinon dans leur coopération

- et dans la capacité des unités françaises à faire respecter les limites de la « zone humanitaire sûre ».

Des moyens supplémentaires sont en voie d'acheminement pour contrôler la zone protégée et sécuriser les populations en plein exode. En particulier, des hélicoptères équipés pour la reconnaissance de nuit, des mortiers et jusqu'à des véhicules blindés légers (VBL), armés d'un canon de 90 mm, ont déjà été mis en route pour prendre position autour de Gikongoro. Mais l'état-major, qui a déployé à ce jour quelque 2 300 soldats au Zaïre et au Rwanda, laisse entendre qu'il n'a pas besoin pour l'instant de renforts : il est en situation de « projeter » entre 800 et un millier d'hommes dans cette partie-là du Rwanda.

Pour autant, tout danger ne peut être exclu. Les FAR, qui ont manqué de munitions, de carburant et qui se sont dispersés face au FPR, peuvent avoir localement des réactions encore imprévisibles et vouloir se fondre dans le périmètre réservé pour y tendre des embuscades. Les milices hutues, connues pour la violence de leurs exactions, restent une menace permanente sur le terrain. Poussés par l'avance du FPR, les centaines de milliers de réfugiés sont aussi à surveiller dans la mesure où, comme on dit, un Tutsi peut être un rebelle potentiel.

Quant aux combattants du FPR, nul ne conteste qu'ils sont bien armés, en particulier par l'Ouganda qui a continué d'eux livrer des matériels explosifs comme des mortiers lourds, des lance-roquettes multiples des obusiers et des batteries anti-aériennes. C'est cette supériorité en armements et en ravitaillement divers qui a permis à cet ethnisme minoritaire de l'emporter progressivement sur les FAR. A Paris, on admet que les militaires français, sur place, ont maintenu des contacts réguliers avec le PR en lui faisant discrètement parvenir des moyens de transmission dont les deux camps peuvent se servir pour prévenir de leurs intentions et éviter ainsi qu'il y ait des méprises préjudiciables.

JACQUES ISARD

Différence d'interprétation entre Paris et le FPR

Alain Juppé a estimé, lundi 4 juillet, qu'il n'y avait « pas d'hostilité de principe à l'action [de la France] et en particulier au concept de zone humanitaire sûre » de la part du Front patriotique rwandais (FPR). Toutefois, la direction du FPR ne paraît pas partager cette interprétation : cette « zone humanitaire sûre » que Paris met en place dans le sud-ouest du Rwanda est « d'ores et déjà vouée à l'échec », a affirmé le représentant du FPR en Europe, Jacques Bihozagara. Dénonçant, dans un communiqué, un « projet de néo-colonisation », le responsable du FPR affirme que cette zone constitue « le dernier retranchement » de l'armée gouvernementale et des milices face à l'avancée des forces tutsies.

Le ministre français n'en a pas moins déclaré que « dans les contacts officiels, d'une part avec M. Bihozagara, et sur le terrain par l'intermédiaire de notre émissaire, il n'y a pas d'agressivité que telle ou telle déclaration peut comporter ». M. Juppé a précisé que la France avait un contact indirect avec le FPR par l'intermédiaire du président ougandais Yoweri Museveni, de retour à Kampala après une visite à Paris la semaine dernière.

M. Bihozagara a renchéri en estimant que l'initiative française « constitue non seulement une forme de balkanisation du Rwanda sur un modèle ethniquement calculé, mais aussi assure une consolidation des bases arrière de l'armée gouvernementale et des miliciens dont ces zones constituent leur dernier retranchement ». De son côté, le secrétaire général du FPR, Théogène Rudasingwa, a assuré que ses forces poursuivraient leur avance, malgré l'intervention française. Les Français, a-t-il dit à la BBC « ont rencontré une réelle résistance, et je pense que les Français savent qu'il s'agit d'une véritable résistance. Il ne s'agit pas de discours en l'air contre les Français. Je pense qu'il s'agit d'un sentiment profond de la part du peuple rwandais ».

Pourtant, mardi 5 juillet, le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, a indiqué, sur France Inter, qu'il ne croyait pas à un « risque d'affrontement avec le FPR » et assuré que l'intervention française au Rwanda continuait « d'être neutre ». - (AFP.)